

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 3696

présenté par
M. Jerretie
-----**ARTICLE 49 TER**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de conserver la rédaction actuelle de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation.

Cet article semble incohérent par rapport à la maîtrise et au développement de l'habitat dans l'ensemble du territoire national. En milieu moins densifié et moins habité, il est essentiel de disposer de cet outil de planification en lien avec les documents types PLU ou PLUi.